



D M G D

Société de Commissariat aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Raphaël ALDIGIER
David NOBREGA
Stéphane VALANTIN
Eric PARiset
Vincent REY
Julien PAGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES

N/Réf :

Objet :

A LA

A TABLE AVEC DAV

SARL au Capital de 6 100€ (société en cours de constitution)

*Siège social : Lieu-Dit Vérot
4 chemin de Miard
43 200 GRAZAC*

RCS LE PUY-EN-VELAY N : non encore établi

PAR

Monsieur David SOUVIGNET

*Résidant : Lieu-Dit Vérot
4 chemin de Miard
43 200 GRAZAC*

Né le 07/09/1972 à Yssingaux (43)

Menuisier Ebéniste

Propriétaire d'un fonds artisanal exploité sous forme individuelle de fabrication de mobilier bois, sous le nom commercial « A TABLE AVEC DAV E.I. » créé le 01 décembre 2023, situé à GRAZAC (43) – Lieu-Dit Vérot – 4 chemin de Miard

Article L.223-9 du Code de Commerce

SARL D.M.G.D – société de commissariat aux comptes

Siège Social : 1 Avenue d'Aiguilhe – 43000 LE PUY-EN-VELAY – Tél : 04.71.05.69.45
Etablissement Secondaire : 89 Avenue Joseph Claussat – 63400 CHAMALIERES
SARL au capital de 8 000 euros – RCS LE PUY-EN-VELAY 424 879 161 – APE 6920 Z
Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de LYON - RIOM



A l'associé fondateur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé fondateur en date du 28 mai 2024, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur David SOUVIGNET, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de traité d'apport d'un fonds artisanal exploité en entreprise individuel de fabrication de mobilier bois par Monsieur David SOUVIGNET (immatriculé à titre personnel sous le numéro n°981 581 242) rédigé à la requête de **Monsieur David SOUVIGNET**, apporteur et de la **SARL A TABLE AVEC DAV** (société en cours de constitution), bénéficiaire de l'apport.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport en nature envisagé par Monsieur David SOUVIGNET, vise à constituer le capital initial de la société A TABLE AVEC DAV (SARL) en cours de constitution).

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence (liens entre les sociétés)

1.2.1. *Personne physique apporteuse*

Le capital de la société A TABLE AVEC DAV (SARL en cours de constitution) va être constitué par l'apport en nature d'un fonds artisanal exploité en entreprise individuel de fabrication de meubles bois détenu par :

Monsieur David SOUVIGNET, né le 07 septembre 1972 à Yssingaux (43), de nationalité française, demeurant Lieu-Dit Vérot, 4 chemin de Miard – GRAZAC (43 200), (immatriculé à titre personnel sous le numéro n°981 581 242).

1.2.2. *Société bénéficiaire A TABLE AVEC DAV (SARL)*

La société A TABLE AVEC DAV, SARL au capital 6 100 €, dont le siège social sera fixé à : GRAZAC (43), Lieu-Dit Vérot - 4 chemin de Miard, est en cours de constitution.

Son capital sera constitué :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - d'apports en numéraire pour : | 500€ |
| - d'apports en nature pour : | <u>5 600€</u> , objet du présent rapport |
| | 6 100€ |

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le projet de traité d'apport en nature. Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet, comptes servant de base à l'opération, régimes juridique et fiscal adoptés

La société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés et aura la propriété du fonds à cette date.

Elle en aura la jouissance rétroactivement à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024, sans que cette rétroactivité puisse produire effet sur le plan fiscal.

Le présent apport est à titre pur et simple, prévu sous le régime prévu à l'article 810-III du code général des impôts. L'apporteur prend l'engagement de conserver pendant trois ans à compter de la réalisation définitive de l'apport les parts qui lui seront remises en contrepartie de son apport. Il sera fait application de l'exonération du droit fixe (article 810 bis du Code général des impôts).

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des fonds apportés.

1.3.2. Rémunération de l'apport en nature

En rémunération de l'apport en nature, il sera attribué :

- à Monsieur David SOUVIGNET : 560 parts sociales de valeur nominale 10 euros chacune ;

1.3.3. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties.

1.4.2. Description de l'apport en nature

Les actifs nets de l'entreprise individuelle ont été évalués à :

- à leur valeur réelle estimée à cinq-mille-six-cents euros (5 600€), soit 10.00 € par part sociale.

1.4.3. Conditions suspensives réglementaires

Les présentes sont expressément assujetties à la réalisation suspensive ci-après énoncée : Néant

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé fondateur de la société A TABLE AVEC DAV (SARL) sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur David SOUVIGNET.

Nous avons notamment :

- Echangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété du fonds artisanal de fabrication de meubles bois apporté en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du propriétaire de l'EI SOUVIGNET DAVID nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever les valeurs indiquées pour cet apport en nature.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport en nature du fonds artisanal de fabrication de meubles bois envisagé est effectué par une personne physique.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur David SOUVIGNET des éléments d'actifs composant le fonds artisanal de fabrication de meubles bois, objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. *Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation*

L'apport en nature, en date du 31 décembre 2023, porte :

A/ concernant les actifs :

En €	Valeurs brutes	Amort/Dépré.	Valeurs Nettes
Eléments incorporels	0		
Matériel et outillage (**)	5 600		5 600
ACTIF IMMOBILISE	0		
Clients	0		
Autres créances	0		
Comptes de régularisation	0		
ACTIF CIRCULANT	0		
Disponibilités	0		
TRESORERIE	0		
ACTIF APORTE	5 600		5 600

Les éléments incorporels ont été évalués à 5 600€, il s'agit :

- d'une raboteuse : 2 000€
 - d'une scie circulaire : 1 600€
 - d'une dégauchisseuse : 2 000€
- 5 600€

B/ concernant les passifs :

En €	Valeurs Nettes
Indemnités de fin de carrière	0
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	0
Emprunts bancaires	
Dettes fournisseurs	
Autres dettes	
PASSIF CIRCULANT	0
PASSIF APORTE	0
ACTIF NET APORTE	5 600

A noter que le fonds artisanal est exploité sans salarié.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par l'exploitant individuel à la valeur vénale, en s'appuyant sur les côtes du marché de l'occasion, via des sites de ventes en ligne.

2.4.3. Valorisation de l'apport en nature

Pour apprécier la valeur de l'apport, le montant retenu, soit 5 600€, est une somme en cohérence avec les prix du marché de l'occasion. Cette valeur d'apport a donc été chiffrée de manière prudente.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports en nature retenue s'élevant à CINQ-MILLE-SIX-CENTS EUROS (5 600 euros) n'est pas surévaluée.

Cet apport en nature correspond à la création de 560 parts sociales nouvelles.

En conséquence, l'actif net total apporté est au moins égal au montant de la constitution du capital initial, au titre de l'apport en nature, de la société bénéficiaire des apports.

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 14 juin 2024

Pour la SARL D.M.G.D
Commissaire aux apports,



Raphaël ALDIGIER
Commissaire aux Comptes
Co-gérant



D. M. G. D.
Commissariat aux comptes
SARL au capital de 8.000 €
1, avenue d'Aiguilhe
43000 LE PUY-EN-VELAY
SIRET : 424 879 161 00018